



OBJET : Approbation et signature d'un bail commercial avec l'Association Créateurs de Curiosités dans un immeuble sis au 39 rue du Général de Gaulle à Herblay-sur-Seine

LE MAIRE D'HERBLAY-SUR-SEINE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération municipale n°2020/020 en date du 30 mai 2020 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et par Monsieur Philippe BARAT Maire Adjoint, en vertu de l'arrêté n°A23J029 du 31 mars 2023,

Vu le projet de bail commercial avec l'Association Créateurs de Curiosités.

CONSIDERANT

Que la ville d'Herblay-sur-Seine est propriétaire d'un local au 39 rue du Général de Gaulle à Herblay-sur-Seine et souhaite louer ledit local aux fins de promotion de l'artisanat local,

Que le bail est conclu pour une durée de trois, six, neuf années entières et consécutives qui commence à courir à compter du 10 mai 2022 pour prendre fin de plein droit le 10 mai 2031.

Qu'en contrepartie, le preneur s'engage à verser un loyer annuel de 6000 euros.

DECIDE

De conclure avec l'association Créateurs de Curiosités un bail commercial pour le local 39 rue du Général de Gaulle à Herblay-sur-Seine.

DIT

Que la présente décision municipale sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

Que la convention correspondante sera notifiée à l'intéressée,

Que la présente décision municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site de télérecours citoyen (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.



Philippe Rouleau
Maire d'Herblay-sur-Seine
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise

HOTEL DE VILLE

43, rue du Général de Gaulle
BP 40003 - 95221 Herblay Cedex
Tél : 01 30 40 47 00 - mairie@herblay.fr
www.herblay.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260209-DM2026-042-AI
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026